

## Contraction d'un crédit (co emprunteur)

## Par Visiteur, le 18/03/2007 à 18:10

Il y a quelques années, j'ai contracté un crédit avec mon ex mari, nous somme donc co emprunteurs d'un prêt d'une valeur de 7000 euros. C'est un prêt personnel qui a permit lachat d'un véhicule qu'il a gardé lors du divorce et qu'il a bien pris soin de mettre au nom de son père. a la signature du pret les prélèvement s'effectuaient sur son compte et après le divorce il a décidé de ne plus rien payé et tout laissé à ma charge. Et biens sur je ne pouvais pas récupérer la voiture car elle n'est pas a son nom. L'huissier se retourne contre moi et je paye tous les mois le minimum 100 eurs car je ne touche que les assedics. je souhaiterais au moins que la dette soi diviser pas 2 ou récuperer le véhicule. merci de me répondre